 <p>Gemeng FRÉISENG</p>	<p>ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE</p> <p>RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA LËTZEBUERGERSTROOSS (N3) A FRISANGE</p> <p>Rétrécissement de la voie de circulation le 27/02/2026 entre 9.00 et 16.00</p>
---	---

Del - 26 - 013

Séance du: 25 février 2026

Présents: M. Beissel R. / M. Raus / M. Heuertz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal à Frisange, sur la "Lëtzebuengerstrooss" (N3) sur le tronçon du côté impair, de l'entrée du village jusqu'à la maison n°39 (travaux d'élagage d'arbres), le 27/02/2026 entre 09.00 et 16.00 (< 72 heures), comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

Handwritten signature

Numéro: 182



Date de vote au collège échevinal : 25/02/2026

Date début : 27/02/2026

Date fin : 27/02/2026

Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Lëtzebuengerstrooss (N3)** à **Frisange (Fréiséng)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/7/1	interdiction de dépassement	- Côté impair 50m avant l'entrée du village / côté pair entre les maisons n°20-22	
3/4/1	signaux colorés lumineux	- Côté impair à l'entrée du village / côté pair entre les maisons n°24A et 24B	

Art. 2.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:


Le Bourgmestre


La Secrétaire



Gemeng

FRÉISENG

Lieu: Frisange

Rue: Létzebuergestrooss

Date: du 27/02/2026 au 27/02/2026

Plan informatif



Gemeng Fréising
 Commune de Frisange
 Munnerferstrooss

Format: A3 - Paysage
 Echelle: 1:250
 Date: 27.02.2026

Rick Greff
 25.02.2026

© 2026 Gemeng Fréising. All rights reserved. This document is the property of the commune and is not to be distributed or reproduced without the written consent of the commune. The commune is not responsible for any damage or loss of data resulting from the use of this document.

